

La réunion débute par l'intervention programmée de Michel PRADELS, Vice-Président, délégué de la Communauté des Communes à la vie scolaire et périscolaire, et vie sociale.

Monsieur PRADELS remercie Monsieur le maire et l'ensemble des élus du conseil de le recevoir, et explique que même si la compétence scolaire a été transférée à la Communauté des Communes, le maire reste le 1^{er} interlocuteur et décisionnaire. En tant que Vice-Président délégué, Monsieur PRADELS se déplace dans les écoles à l'occasion par exemple des conseils d'école afin de recueillir les besoins et doléances des professeurs comme des parents.

Puis Monsieur PRADELS présente les écoles, le fonctionnement, les effectifs, les activités...et enfin le CIAS qui regroupe le multi-accueil, le centre de loisirs, le portage des repas, l'aide alimentaire et le transport à la demande.

La présentation terminée, et après avoir échangé avec les élus, Monsieur PRADELS prend congé de l'assemblée qui le remercie pour cette présentation.

La séance du conseil municipal peut donc commencer.

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAYRAN DU 17 MAI 2021**

Présents : Mmes DALPAYRAT - DELMAS - FERRAND B. - FERRAND M - SIRMAIN Sandrine - TEYSSÉDRE.
Mrs DUPRE -FRAYSSE- GOTTARDO - MAZARS - MIQUEL - MOULY – POUGENQ - SIRMAIN Samuel.

Absente et excusée : Mme Nadège CASTANIER a donné procuration à Marion DALPAYRAT

Mr Kévin FRAYSSE a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 6 avril 2021 est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 au 22 janvier 2020,

Cession d'une partie de chemin rural au lieu-dit PIOUS

Le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions,

APPROUVE : La cession de la parcelle cadastrée comme suit :

Commune	Section	N°	Superficie	prix	Nom de l'acquéreur
Mayran	H	432	9 a 25 ca	832,50 €	Alain BOYER

Un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 du CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que les frais de géomètre sont à la charge des acquéreurs et que les frais de rédaction d'acte seront refacturés aux acquéreurs.

Cession d'une partie de chemin rural au lieu-dit le PUECH HAUT – les SOLES

Le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions,

APPROUVE : La cession de la parcelle cadastrée comme suit :

Commune	Section	N°	Superficie	prix	Nom de l'acquéreur
Mayran	H	431	9 a 74 ca	876,60 €	Sébastien COUFFIGNAL

Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

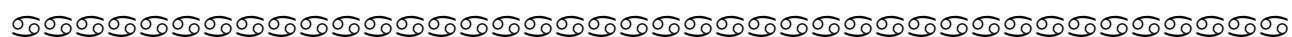
✚ **Dévoisement de la conduite d'eau potable dans le cadre de la mise en sécurité et l'aménagement piétonnier de l'entrée ouest du bourg - Conclusion d'une convention de financement avec le Syndicat mixte d'Adduction d'Eau Potable de Montbazens Rignac (SMAEP)**

La présente convention a pour objet de :

- Décrire les travaux de dévoisement de cette conduite d'eau potable,
- Définir la participation financière de la collectivité à ladite opération : Le montant prévisionnel de la participation de la commune est estimé à 15 087,28 € HT frais de maîtrise d'œuvre inclus (5%), un état précis sera réalisé après travaux pour déterminer le montant définitif.

Après lecture faite de la convention, et en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

- **Approuve** la convention de participation financière relative au dévoisement de la conduite d'eau potable dans le cadre de la mise en sécurité et l'aménagement piétonnier de l'entrée ouest du bourg.



✚ **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire en suivant fait un point sur le programme d'aménagement prévu en entrée ouest du bourg. Les travaux qui concernent le réseau pluvial ont démarré.
- Monsieur le maire détaille le programme d'entretien de la voirie prévue par les services de la Communauté des Communes, ce qui sera pris en charge sur le budget alloué par la CCPR, soit 130 m de voie communale au Bruel, 710 m depuis La Cau jusqu'à Prat Bousquet et 640 m après Prat Bousquet, ainsi que diverses préparations soit 20 363 € H.T. de travaux. De même le chemin d'accès à la maison MATHA au Bruel ainsi que l'accès à la maison BOUSCAYROL à La Cau qui ne sont pas dans la voirie communautaire doivent être réalisés et seront à la charge de la commune, soit un montant global de 1 059 € H.T.
- Afin de préparer les élections des 20 et 27 juin prochain, le tableau des tours de gardes doit être alimenté. Chacun des élus fait part de ses disponibilités et/ou préférences. Monsieur le maire terminera le remplissage de ce tableau après avoir contacté les électeurs qui ont accepté de participer à la tenue du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 21h50.